

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES**En exercice : 10**

Présents : 8

Excusés : 2

Nbre de suffrages exprimés :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de convocation

13/10/2025

Date d'affichage

13/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt octobre** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel MARTY.

Présents : ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, RAFFIER Joëlle, AVRIL Alexandre, GROSLAUD Didier

Excusés : HILLAIRET Sylvain, BERGER Bernard

Pouvoir :

Secrétaire de séance : JAUDEAU Véronique

**LOGEMENT COMMUNAL (Ancien presbytère)
Revalorisation du loyer au 01/08/2025**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

/ /

Et publication du :

/ /

Vu le départ le 31 mai 2025 de Madame Claire GILLOT locataire du logement communal situé à l'ancien presbytère,

Vu les rénovations et améliorations apportées dans le logement après son départ,

Vu l'entrée dans le logement des nouveaux locataires Monsieur et Madame HORTION le 01 août 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de revaloriser le montant du loyer au 01/08/2025,

Considérant que le montant du loyer est révisable annuellement au 1^{er} août de chaque année selon l'IRL du 2^{ème} trimestre publié par l'INSEE,

Considérant que la TEOM (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères) est exigible avec le paiement du loyer du mois de décembre de chaque année,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE REVALORISER le montant du loyer du logement communal s'élevant à 500.00 euros
- D'AUTORISER Mr le Maire à augmenter le montant du loyer au 01/08/2025,
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer tout document nécessaire au dossier

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Michel MARTY

